

RÈGLEMENT

1 - L'Association Amici della Musica «Salvador Gandino» de Porcia (Pordenone – Italie) ouvre et organise le 29ème Concours International «Città di Porcia», du 29 Octobre au 3 Novembre 2018. Instrument: **Trompette**. Partenaires du projet: CIDIM - Comitato Nazionale Italiano Musica et Teatro "G.Verdi" di Pordenone.

2 - Le Concours est ouvert à tous les jeunes nés après le 01.01.1988, avec une limite d'âge de 30 ans. Les gagnants du premier prix des éditions passées sont exclus.

3 - Les documents qui suivent devront être annexés à la demande de participation:

a) Certificat de naissance;

b) Curriculum vitae et artistique en bref;

c) Reçu du versement de € 75,00. Les frais d'entrée se compose de: 25,00 € comme frais d'adhésion et de € 50,00 comme une contribution pour participer à le concours.

Le versement peut être fait par:

- c/c n.13186598 au nom de: Ass.ne Amici della Musica «Salvador Gandino» - Porcia (PN);

- virement au nom de: Ass.ne Amici della Musica "Salvador Gandino", BANCA PROSSIMA, filiale de Milano; IBANCODE: IT90 F033 5901 6001 0000 0137 907 - BIC: BCITITMX. Le paiement doit préciser ce motif: "Frais d'adhésion 2018 et contribution pour la participation au Concours 2018".

Tous les paiements des honoraires et les frais seront à charge du donneur d'ordre.

4- Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation du Concours.

5 - A partir du 28 Octobre des pianistes accompagnateurs seront à disposition. Les horaires seront indiqués par l'organisation. Le Concours aura lieu à la Fiera de Pordenone (Sala Convegna), Viale Treviso n.1, Pordenone. Les finalistes auront droit à une répétition le jour avant la finale. L'organisation se prendra charge d'accompagner les concurrents à l'endroit où aura lieu l'épreuve avec l'orchestre. Dans la ronde finale avec orchestre, les finalistes devront se présenter en tenue de concert.

PRIX:

Premier prix: € 8.500,00

Deuxième prix: € 4.500,00

Troisième prix: € 3.000,00

Prix du public: € 1.000,00

Le premier prix n'est pas divisible.

Tous les finalistes qui n'auront pas gagné auront droit à un prix de € 800,00 et à un diplôme.

7- En ce qui concerne le passage de l'épreuve éliminatoire à la demi-finale et de la demi-finale à la finale avec piano, les candidats seront évalués à travers un vote du jury et une déclaration d'acceptation ou de non-admission. L'évaluation des candidats finalistes (première et deuxième finale) sera faite à travers un vote de 1 à 10 (exprimé en quart de points) et exprimé par chaque membre du jury sur une fiche. Le résultat final sera donné par la moyenne des votes de chaque jury, après avoir enlevé le plus haut et le plus bas. Le résultat sera donné par l'addition des deux épreuves finales.

8 - Un maximum de 10 (dix) concurrents seront admis à la demi-finale, de 5 (cinq) à la finale avec piano et de 3 (trois) à la finale avec orchestre.

9 -L'ordre d'exécution des épreuves est alphabétique, à partir d'une lettre tirée au sort à la fin des épreuves libres du 28 Octobre.

10 - Pendant toutes les épreuves du Concours, les concurrents devront être joignables, et sont priés d'informer le secrétariat de tout changement en temps utile, faute de participation aux épreuves.

11 - Le jury est composé de musiciens et de professeurs de réputation internationale.

12 - Le devoir du Président du jury est celui de coordonner les travaux en indiquant les critères d'évaluations choisis; le jugement du jury est sans appel.

13 - Dans le cas où un membre du jury aurait eu un rapport d'enseignement avec un ou plusieurs candidats dans les deux ans précédent le début des épreuves, il ne participera pas aux discussions et aux votes.

14 - Le Directeur Artistique donnera assistance aux travaux du jury mais sans aucun droit de vote.

15 - Toutes les phases du concours sont publiques. Un éventuel passage à la radio, à la télé ou même la publication d'un cd des épreuves ne comportera aucune reconnaissance de droits ou de rémunération.

16 - Les demandes de participation devront être envoyées, par e-mail ou lettre recommandée, avant le 22 Septembre 2018 (le cachet de la poste fait foi) à l'adresse suivante: Ass.ne Amici della Musica "Salvador Gandino", Villa Correr Dolfin, Via Correr 69 - 33080 Porcia Pn; e-mail: ass.gandino@iol.it – website: www.musicaporcia.it

17 - L'inscription au concours implique l'acceptation complète et sans condition de ce règlement. Avec la présentation de la demande d'inscription les concurrents donnent le consentement, selon la loi D.L. 30.06.2003, n.196 à l'utilisation des données personnelles pour l'accomplissement du concours et de sa relative promotion artistique.

18 - En cas de controverses éventuelles, le texte en italien sera le seul de référence.